



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 mai 2015

PLUS DE 200 PERSONNES SE SONT RASSEMBLEES HIER POUR LA 2^{ème} EDITION DES ASSISES DES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES DU SER

Le Syndicat des énergies renouvelables a tenu, mardi 19 mai à Nantes, dans le cadre de la convention internationale THETIS EMR, la deuxième édition des Assises nationales des énergies marines renouvelables. L'occasion pour la filière industrielle française d'illustrer sa capacité à faire de ces technologies des outils efficaces au service de la transition énergétique et de la réindustrialisation des territoires.

C'est à l'occasion de 3 tables rondes que de nombreux acteurs du secteur ont pu échanger et mettre en avant le dynamisme de cette filière prometteuse.

Avec 3 000 MW de projets éoliens en mer déjà attribués à l'occasion des deux premiers appels d'offres de 2011 et 2013, près de 10 000 emplois seront créés, en particulier dans les régions littorales, et notamment au sein de la dizaine d'usines qui seront construites pour fabriquer et assembler les différents composants des futurs parcs. Ces derniers seront mis en service entre 2018 et 2023. Pour pérenniser la filière, de nouveaux projets devront être lancés rapidement.

Afin de dresser l'état des lieux des contraintes qui devront être intégrées pour permettre la définition de nouvelles zones propices en vue du lancement de nouveaux appels d'offres, une concertation se déroule actuellement sur les différentes façades maritimes.

En parallèle, des travaux sont en cours pour intégrer le retour d'expérience des premiers appels d'offres et améliorer la procédure pour les prochains. En particulier, la mise en place d'un dialogue compétitif, inspiré des bonnes pratiques observées à l'étranger (notamment au Danemark), accompagné de la réalisation d'études de caractérisation préalable des zones, permettra de mieux intégrer les contraintes identifiées, d'accélérer le rythme de développement de la filière française et de réduire le prix de l'électricité produite. L'objectif des professionnels est de permettre la mise en service de 15 000 MW d'ici à 2030, et d'atteindre un coût de production compris entre 100 et 120 euros par mégawattheure à cet horizon. Dans un premier temps, le 3^e appel d'offres, annoncé pour 2015 par le Gouvernement, devra porter sur 3000 MW pour combler le retard par rapport à l'objectif de 6 000 MW d'éolien en mer que s'était fixé notre pays pour 2020.

Depuis l'annonce, fin 2014, des résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME pour des fermes pilotes, l'hydrolien, quant à lui, est en phase de déploiement pré-commercial. L'enjeu est désormais de mettre en service ces premiers parcs d'ici 2017-2018. Dans la foulée, et pour assurer une montée en cadence continue, le SER propose qu'un premier appel d'offres commercial portant sur un volume de 1 000 MW soit lancé à partir de 2018.

De son côté, l'éolien flottant est en passe de suivre le même chemin : l'AMI annoncé par le Premier ministre en décembre dernier est toujours attendu pour juin. Les professionnels du SER ont adressé leurs recommandations à l'Etat et participé aux travaux de concertation qui ont conduit à l'identification de quatre zones propices, trois en Méditerranée - deux au large du Languedoc Roussillon, une au large de PACA -, et une en Atlantique, en Bretagne Sud. Là aussi, ces déploiements pré-commerciaux doivent se situer dans une perspective de développement industriel.

La programmation pluriannuelle de l'énergie, en cours d'élaboration, fixera d'ici la fin de cette année les objectifs et les trajectoires de développement de ces filières pour les prochaines années.

Quant à l'énergie thermique des mers (ETM), destinée à la zone intertropicale et en particulier à l'outre-mer, elle fait l'objet d'un premier développement à la Martinique qui verra le jour en 2018.

Enfin, les technologies houlomotrices sont au cœur de recherches et développements qui permettront à cette énergie au potentiel considérable de se déployer dans le courant de la décennie 2020.

« Cette deuxième édition des assises nationales des énergies marines renouvelables témoigne du dynamisme des industriels français et de la capacité de notre pays à devenir un acteur important dans la compétition mondiale », explique Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables.

Retrouvez très prochainement les vidéos de ces Assises sur notre site : www.assises-nationales-emr.fr

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Pour suivre le SER sur twitter : @ser_enr

***Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe près de 400 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.*